



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : 07/06/2024

Date d'affichage : 26/06/2024

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Marcel ALBUCHER.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : M. Pierre GALLET.

MA-DEL-2024-042 OBJET : CHOIX ORGANISME POUR FINALISER LA DEMANDE - POUR LE PRET - POUR LA FINALISATION DE LA RENOVATION DU RESEAU D'EAU

Mr le Maire rappel au conseil Municipal qu'en date du 8/2/2021 sur la délibération n°2021-001 à été approuvé le devis pour la rénovation du réseau d'eau à hauteur de 640 000. € Celle-ci doit s'effectuer en 7 tranches. A ce jour 6 tranches ont été effectué.

Mr le Maire rappelle au conseil Municipal que sur la délibération n°2023-041, attestant d une demande de prêt de 160 000€ pour finaliser la dernière tranche de travaux n'est pas suffisante.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un prêt de 200 000 Eurospour finaliser cette dernière tranche.

Comme Mr le Maire avais préalablement eu l'autorisation du CM pour constacter des organismes bancaires et afin d'effectuer une étude de demande de prêt pour la commune. Ce dernier à fait des demandes pour la sommes de 200 000 € pour pouvoir terminer le chantier de rénovation de l'eau.

Mr le Maire expose avoir contacter le CM, le CE, Meilleurs taux.com afin d'obtenir les meilleurs taux possible.

Mr le Maire expose au Conseil municipal le résultat suivant :

CMSO taux de 3.76 % sur 300 mois pour 200 000 €.

CE taux de 3.78 % sur 24 mois pour 100 0000 € et 3.90% sur 180 mois pour 100 000 €

Meilleurs taux.com taux de 3.90% sur 360 mois pour 200 000 €

AR Prefecture

024-212404040-20240617-MA_DEL_2024_042-DE
Reçu le 26/06/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide la demande de prêt de 200 000 € et autorise Mr le Maire à finaliser la demande définitive de prêt avec le CMSO.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 26/06/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

